

# ORGANISATION ET PERSONNEL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

### **Barbara Hayoz\***, économiste d'entreprise, EMBA

(présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers CA et de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

### **Urs Ziswiler\*\***, lic. en droit, INDEL EPF,

(vice-président)

a été ambassadeur en Espagne et aux Etats-Unis, chef de la Direction politique du DFAE, conseiller diplomatique de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et directeur de la division politique IV du DFAE.

### **Christian Etter\***, économiste et docteur en sciences politiques,

était délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, ambassadeur et membre de la direction du SECO. Il était responsable des questions commerciales et d'investissement au niveau international et dirigeait les négociations de libre-échange (notamment avec la Chine) et la délégation suisse au sein du comité mixte institué par l'accord de libre-échange Suisse-UE.

### **Caroline Gueissaz\*\***, ing. dipl. EPF,

est conseillère d'entreprise chez A. Vaccani & Partners, directrice de Business Angels Switzerland et administratrice au sein de diverses PME.

### **Burkhard Huber\***, Betriebsökonom KSZ,

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisses et étrangères, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

### **Peter Jenelten\*\***, ingénieur diplômé de l'EPFZ,

a été membre de la direction du groupe Stadler Rail AG de juin 2000 à juin 2019 et responsable des ventes et du marketing. Auparavant, il a occupé différents postes de direction chez ABB et Adtranz. Actuellement, dans le cadre de son activité chez PCS Holding AG, il gère différents mandats du CA pour des PME en Suisse et à l'étranger.

### **Christoph Meier-Meier\***, économiste d'entreprise HWV,

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

**Anne-Sophie Spérisen\*\* , lic. oec.,**

est présidente et CEO de SOLO Swiss SA. Elle est membre de la commission extraparlamentaire Forum PME et du comité exécutif de la chambre de commerce du Jura.

**Reto Wyss\*\* , économiste MSc,**

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS) qu'il représente également au sein du Comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans le Comité de Solidar Suisse.

\* Comité d'assurance

\*\* Comité des finances et d'organisation

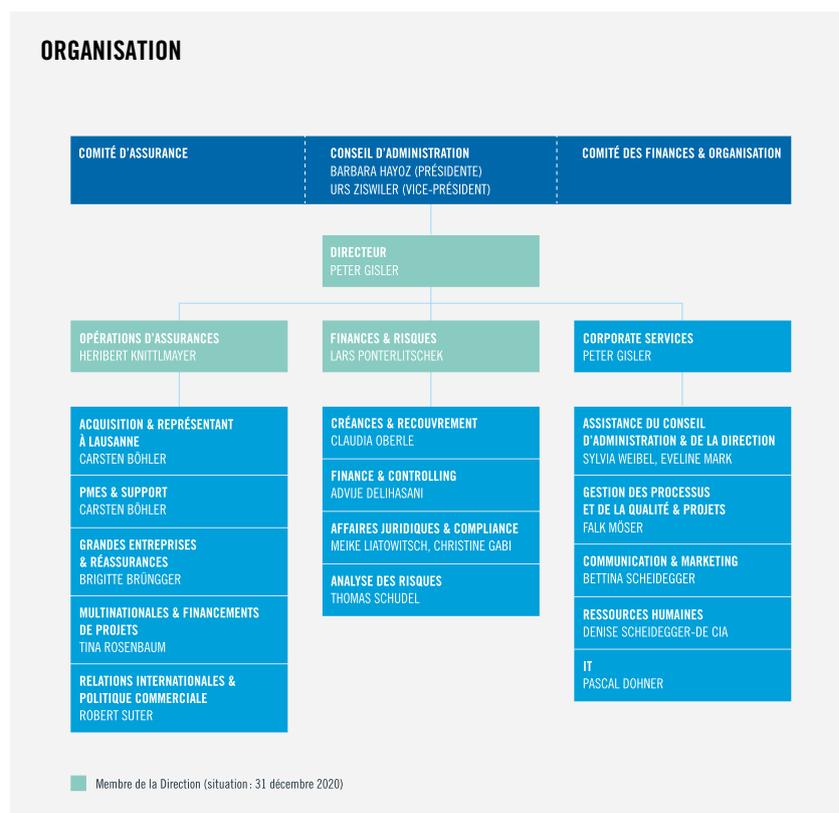
**DIRECTEUR****Peter Gisler, banquier disposant d'un diplôme fédéral,**

est directeur de la SERV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Auparavant, il était cadre de la Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

**ORGANE DE RÉVISION****KPMG AG**

Räffelstrasse 28

8045 Zurich



## Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) de la SERV est élu par le Conseil fédéral pour quatre ans; une nouvelle période de mandat a débuté en 2020. Il se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 LASRE). La durée des mandats est alignée sur la période de législature de l'Assemblée fédérale.

Barbara Hayoz a succédé à Thomas Daum le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la présidence du CA. Le CA a accueilli les nouveaux membres Christian Etter et Peter Jenelten le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le CA a choisi Urs Ziswiler comme vice-président.

Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne de la SERV. Il forme en son sein un Comité d'assurance (présidé par Barbara Hayoz depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020) et un Comité des finances et d'organisation (présidé par Urs Ziswiler depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020). Les tâches des comités sont décrites dans le règlement interne et précisées dans des règlements à part.

## Directeur

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le règlement interne.

## Ressources humaines

La SERV implémentera par étapes la stratégie RH adoptée en 2019 au cours des années à venir. Dans ce cadre, la professionnalisation des processus RH et la numérisation liée soutiennent et accompagnent les collaborateurs et soulagent les supérieurs hiérarchiques dans leur travail quotidien. Ce processus de transformation a eu pour conséquence qu'à part les valeurs de l'entreprise «orientation vers le client, estime, collaboration, amélioration continue et sens des responsabilités» qui venaient d'être introduites, des compétences-clés propres à la SERV ont également été définies. Du fait du déménagement à l'adresse Genferstrasse 6 fin 2020 et du nouvel environnement de travail en open space, à l'avenir, les collaborateurs de la SERV appliqueront directement et quotidiennement les nouvelles valeurs les uns avec les autres et vivront ainsi activement la communication, la collaboration et l'amélioration continue.

Un autre point important de 2020 était l'enquête auprès des collaborateurs, qui a révélé à l'ensemble de la SERV où se situaient ses points forts et son potentiel d'amélioration. Tous ces facteurs ont eu pour conséquence que, d'une part, la SERV s'est développée en tant qu'employeur, et que, d'autre part, elle se présente de façon plus ouverte, dynamique et attrayante sur le marché du travail. Elle améliore ainsi ses chances de trouver encore plus rapidement des candidats qualifiés pour prendre la relève dans le financement d'exportations.

La SERV se présente ouvertement et de façon dynamique comme un employeur attrayant sur le marché du travail.

## **IT**

Comme chez de nombreux clients de la SERV, les recommandations de la Confédération concernant le télétravail ont également posé des défis de taille au service informatique de la SERV au printemps. Ces défis ont pu être relevés avec brio, de sorte que les conseillers ont bénéficié d'une assistance informatique complète et sont restés à la disposition des exportateurs suisses à tout moment. Au niveau du personnel, un changement est survenu à la direction du service IT et deux postes vacants ont pu être pourvus.

Au deuxième semestre 2020, le Contrôle fédéral des finances a examiné le projet de remplacement du système informatique central. Le contrôle portait sur la question de savoir si le choix de la solution était justifié, si elle était durable et si le projet, y compris ses particularités fonctionnelles, avançait conformément au plan et si les principes du bon ordre de la comptabilité étaient respectés. Le rapport final est attendu pour le premier trimestre 2021.

## **Liens d'intérêts et conflits d'intérêts**

Le règlement interne, le Code of Conduct et les Conditions générales d'engagement de la SERV règlementent le traitement des liens et conflits d'intérêts des membres du CA et des collaborateurs.

En particulier, les membres du CA sont tenus de signaler leurs liens d'intérêts au moment de leur élection, puis chaque année, ainsi que tout changement pertinent immédiatement. Le Comité des finances et d'organisation prend note de ces déclarations et établit un rapport au moins une fois par an à ce sujet pour le CA. En présence d'indications pertinentes, le CA prend les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la SERV. Les membres du CA et les collaborateurs sont tenus d'observer les règles de récusation en vertu de l'art. 10 de la Loi fédérale sur la procédure administrative.

## **Organe de révision**

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019–2021 à KPMG SA, Zurich.

# RÉMUNÉRATIONS

## Conseil d'administration

La rémunération de l'ensemble du conseil d'administration (CA) sans la présidente s'élevait à KCHF 349,6 en 2020 et est légèrement plus élevée que l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de membres, qui est passé de huit à neuf. Une rémunération d'un montant de KCHF 137,8 a été versée à la présidente du CA Barbara Hayoz. Les rémunérations comprennent les honoraires d'administrateurs et des indemnités au titre de tâches spécifiques. Les dépenses pour des frais réels ne font plus l'objet d'un rapport étant donné que le règlement applicable a été modifié. Aucune autre prestation accessoire n'a été indemnisée. Après un contrôle de l'obligation d'assurance dans la prévoyance professionnelle (PP) pour les membres du conseil d'administration ordonné par l'Office fédéral du personnel (OFPER), les membres du CA concernés par cette obligation ont été assurés a posteriori. Les coûts indiqués incluent également des paiements a posteriori pour les années 2019 et 2018 à hauteur de KCHF 12,0. En raison de la situation liée au coronavirus, la charge de travail de la présidente a augmenté à 55 pour cent.

## Directeur et membres de la direction

Les rémunérations du directeur et des membres de la direction se composent d'un salaire de base et d'une part variable déterminée chaque année sur la base de la réalisation d'objectifs de l'entreprise et d'objectifs individuels. La part variable indiquée porte sur l'exercice précédent et constitue avec la part fixe du salaire la rémunération totale du directeur et des autres membres de la direction pendant l'année. En 2020, les rémunérations ont représenté un total de KCHF 875,3 (année précédente: KCHF 868,7) pour trois collaborateurs de la direction. La rémunération totale la plus élevée, d'un montant de KCHF 348,2, a été attribuée au directeur.

## Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Présidente	Conseil complet (8 membres, sans présidente)	
		Total	Moyenne
<b>Taux d'emploi</b>			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	55 %		CA 10 %
			Cass 20 %
			Cfino 10 %
<b>Rémunérations</b>			
Honoraires d'administrateurs	84 000	328 000	41 000
	81 000	289 000	41 286
Indemnités au titre de tâches spécifiques	53 800	21 550	2 694
	40 900	23 450	3 350
Autres prestations accessoires (frais de déplacement, logement, repas et représentation)	–	–	–
	1 139	27 681	3 954
<b>Autres conditions contractuelles</b>			
Prévoyance professionnelle	–	22 485	2 811
Indemnité de départ	–	–	–

## Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (2 membres, sans directeur)	
		Total	Moyenne
<b>Rémunérations</b>			
Part fixe (salaire)	298 758	465 400	232 700
	295 800	454 404	227 202
Indemnités au titre de tâches spécifiques	–	–	–
	–	–	–
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	–	–	–
	–	–	–
Bonifications	48 814	60 509	30 255
	57 094	58 875	29 438
Autres prestations accessoires	600	1 200	600
	840	1 680	840
<b>Autres conditions contractuelles</b>			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	–
Indemnité de départ	–	–	–